

Centre Hâ 32 * - Cycle 2002/2003

« Les identités, richesse ou menace ? »

État, Patrie, Nation

Que signifient-ils aujourd'hui ?

**Extraits de la conférence donnée par
Pierre Joxe
Membre du Conseil Constitutionnel
Ancien ministre**

**Conférence et débat
du 7 novembre 2002**

État, Patrie, Nation

Que signifient-ils aujourd'hui ?

Avec Pierre Joxe

Introduction

Les mots « Patrie, État Nation » peuvent être traduits dans différentes langues latines ou germaniques, mais pour un Chinois, par exemple, cela n'a pratiquement aucune signification. On peut trouver des équivalences.

Lorsque l'on étudie la question-thème de cette conférence on constate que les mots de nation et d'État ont une valeur juridique précise alors que celui de « patrie » est d'essence tout à fait différente. Avant de nous consacrer plus longuement aux termes « État » et « Nation » voyons ce qu'il en est de la « Patrie ».

Il est nécessaire de souligner tout d'abord que cette notion est bien comprise dans le monde occidental mais que dans d'autres civilisations telles que la Chine elle n'évoque rien de précis.

En français, le mot « patrie » a l'avantage d'être originaire du latin et du grec tout en étant un mot un peu ambigu : c'est le pays du père, mais pour nous Français, la « mère patrie » c'est le pays de la mère et du père ; ailleurs, les mots « Vaterland » en allemand (le pays du père), « motherland » en anglais (le pays de la mère) expriment partout la même idée d'un rattachement à la notion de famille. On réalise tout de suite la subjectivité et l'affectivité que cela sous-tend. Pour Jean-Jacques Rousseau, dans *l'Emile*, le village de naissance et la famille sont de « petites patries ».

Qu'est-ce donc que la patrie ? À la connotation familiale s'ajoute la valeur du sacré et du sacrifice (la patrie c'est ce pour quoi on meurt), que reflètent nos chants républicains (« mourir pour la Patrie c'est le sort le plus digne d'envie »). En cherchant dans quelques sources on s'aperçoit que c'est une idée bien antérieure à la Révolution comme l'atteste le vers de Corneille :

*Mourir pour sa patrie est un sort plein d'appâts
Pour quiconque à des fers préfère le trépas...*

Cherchant plus avant, je me suis aperçu que la patrie a souvent une dimension religieuse, presque théologique : la Patrie c'est quelque chose de sacré (« amour sacré de la patrie... soutiens mon bras vengeur »).

En décembre 1914, le cardinal Mercier, Primat de Belgique, Archevêque de Malines, et champion de la résistance à l'occupant allemand, dans sa lettre pastorale de Noël, n'hésitait pas écrire « qui ne ressent que le patriotisme est béni et que l'agression contre la dignité nationale est une sorte de sacrilège ? ».

Le cardinal Mercier reconnaissait que le soldat mourant les armes à la main n'était pas, théologiquement parlant, un martyr puisque le martyr par définition se livre sans résistance au bourreau., et ajoutait :

« Si vous me demandez ce que je pense du salut éternel d'un homme courageux qui donne volontairement sa vie pour défendre l'honneur de son pays et pour venger la justice bafouée, je n'hésite pas à répondre qu'il ne fait aucun doute que le Christ couronne la valeur militaire, et que la mort chrétiennement acceptée assure au soldat le salut de son âme ... et la vertu d'un acte d'amour parfait comme celui-là est telle que d'elle-même elle efface une vie entière de péché, d'un pécheur elle fait instantanément un saint. »

Face au cardinal patriote se trouvait le gouverneur général allemand, le baron von Bissing, tout autant

cultivé, et qui mena un véritable dialogue avec le cardinal belge sur cette question de la mort pour la patrie.

En remontant dans le passé on s'aperçoit que ce qui touche à la patrie a toujours un caractère sacré : les jeunes héros romains, athéniens ou spartiates dont on a entendu parler étaient tous capables de se dévouer, de mourir pour la patrie.

La Patrie est, finalement, un concept indéfinissable, lié à la notion de sacrifice, liée à l'idée de solidarité, d'amour et de famille, et qui ne semble pas entrer dans les mêmes catégories que nation, État, gouvernement, citoyen. Il y a pourtant un lien entre les deux aspects : le sentiment patriotique existe difficilement en-dehors de l'appartenance à une nation constituée, à une collectivité vivante ; pareillement, « patriotisme » et « nationalisme » n'ont rien à voir et en même temps s'articulent, le second ayant un côté plutôt offensif et le premier un côté plutôt défensif.

On a vu que Patrie se démarque d'État et Nation, néanmoins il est difficile d'envisager le concept de Patrie séparé du sentiment d'appartenance à une forme de collectivité. En cela il rejoint celui de Nation, tout particulièrement dans le cadre européen qui est désormais le nôtre, où le concept de nation est redéfini par rapport à la superstructure européenne ; que pourra signifier le patriotisme dans une Europe où la Nation et l'État n'auront absolument pas les mêmes formes qu'aujourd'hui ? Nous reviendrons donc sur cette problématique de la patrie en fin d'exposé.

La signification de l'État

Cette réflexion se rattache au cycle des Identités (que l'on songe à « l'identité nationale »). Pour y voir clair il convient de reprendre brièvement la définition de l'État au sens classique du terme.

Max Weber, s'inspirant de la construction des États en Europe aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, définit l'État de la manière suivante : « L'État est une structure organisée, dotée d'un pouvoir de contrainte s'exerçant çà la fois sur un territoire et sur une population. ». Trois dimensions, donc : dimension juridique, dimension géographique, dimension humaine – trois aspects à considérer. Au cours de cet examen méthodique, nous rencontrerons plusieurs fois le concept de nation.

1 / Le pouvoir de contrainte

L'État a le monopole de la force légitime. Celle-ci est matérialisée par :

- un appareil à formuler des lois et règlements.
- un appareil de justice.
- une force armée, une police, une gendarmerie.

Bien qu'il puisse déléguer certains de ses pouvoirs, notamment réglementaires, au profit des collectivités territoriales ou locales, l'État seul a le pouvoir de contrainte : Justice, police, gendarmerie, forces armées ne dépendent que de l'État. L'État a pouvoir sur la vie et sur la mort : peine de mort si elle existe (ce qui est encore le cas dans de nombreux pays), mobilisation d'une armée. Il est à noter que l'application de ce pouvoir de contrainte n'a pas toujours une légitimité démocratique. La contrainte peut d'ailleurs être oppressive et arbitraire, et c'est le lot du plus grand nombre à la surface de la planète. Ce pouvoir est pourtant très étendu puisqu'il va jusqu'à l'instauration de la peine capitale, en passant par l'enrôlement autoritaire dans une armée, ou encore les mesures d'expropriation, le fait de rendre la justice. Sur tous ces terrains, ce qui caractérise l'État, c'est le monopole de la force.

Ainsi il n'y a plus d'État si des forces hostiles empêchent ce fonctionnement, comme ce fut le cas récemment dans différentes contrées : lorsque des régions entières sont contrôlées par des bandes armées (la Somalie), soumises à la guerre civile (le Rwanda), l'anarchie (le Congo), l'État disparaît car la concurrence vis-à-vis du monopole de la force devient trop importante. L'État est menacé dans son essence même dans de telles situations puisque sa capacité à édicter des lois, et les faire respecter, s'effondre.

L'accomplissement total de la notion d'État passe par la capacité d'édicter des normes réglementaires et aussi de les faire appliquer (ce qui nécessite des moyens) ; c'est ainsi que les prérogatives de l'État incluent le

pouvoir d'exproprier, de lever l'impôt, de rendre la justice, de battre monnaie...

2 / Une population

Ce pouvoir organisé, à qui et où s'applique-t-il ? C'est la population, et il n'y a pas d'État, qu'il soit petit ou grand, sans population. Lorsqu'on envisage la composante « population » dans la définition de l'État, on est amené à rencontrer l'idée de la Nation. Dans la tradition française, il y a une coïncidence État-Nation.

Le concept de « nation » a été développé, en France, par des penseurs du XIX^{ème} siècle, Michelet, Barrès, Renan et d'autres ailleurs (Fichte en Allemagne). Il lui donnent une dimension poétique, romantique, littéraire.

Ainsi, Renan : « Il y a dans l'idée de Nation, une volonté de vivre ensemble enracinée dans une histoire et des souvenirs communs. » Et Malraux : « Une communauté de rêves. »

L'ensemble de ces tentatives de définitions chez les auteurs français sont à la fois approximatives, poétiques, littéraires, culturelles, et évoquent l'idée d'une vie commune.

Du côté de l'Allemagne, on trouve des définitions plus précises et tournées vers la langue. Alors que la langue française a été plus ou moins fabriquée par l'État monarchique à partir de la langue parlée dans les pays de Loire plutôt que du picard, du breton ou de l'occitan, l'élément constitutif des membres de la nation allemande est la langue allemande bien plus que les décisions des responsables politiques. La Nation y est née de la littérature, et avant tout de l'influence d'écrivains comme Goethe et Schiller. C'est ainsi que Goethe raconte, dans ses mémoires, qu'enfant il rêvait de devenir un écrivain allemand, alors que sa famille parlait français.

Le rapport de l'État à sa population nous amène à l'articulation entre l'État et la Nation, qui est souvent complexe et délicate à préciser. On rejoint ici le problème de l'« identité nationale », c'est à dire ce en quoi on se reconnaît et reconnaît ses voisins. État et Nation coïncident souvent mais pas toujours. Il y a, et il y a toujours eu, des États multinationaux et des Nations sans État, des États multinationaux qui se sont scindés, l'histoire ayant réalisé à peu près toutes les combinaisons possibles.

Souvent, en Europe, l'émergence de la Nation a précédé la création de l'État. Ainsi en Allemagne, en Italie, l'officialisation des structures a-t-elle été tardive. En France c'est plutôt le processus inverse, la structuration d'un État fort ayant rassemblé au fil des siècles une Nation – rappelons que la Savoie n'est française que depuis le Second Empire.

De plus, l'État peut coïncider avec la Nation mais ce n'est pas toujours le cas, il existe et il a toujours existé des États multinationaux. Là encore pour qu'un minimum de cohésion assure la solidité d'un empire il faut que les populations partagent ou soient convaincues de leur droit à une identité commune. Par exemple, au temps de l'URSS, la langue russe était le lien, le vecteur commun.

3 / Un territoire

La délimitation de ce territoire s'est faite de manière très variée.

La période de décolonisation a été l'occasion de la création de nombreux États. En Amérique du Sud le tracé des frontières s'est ainsi partiellement dessiné en fonction de la langue : Brésil lusophone et États hispanophones. En Afrique, des peuples de même origine ethnique vivent dans des territoires séparés parce que les colonisateurs étaient différents. C'est le cas du Ghana, anglophone et du Togo, francophone, tous deux ayant à peu près la même population.

Nous avons vu naître et se décomposer des États multinationaux comme des empires, donnant naissance à des États nouveaux dotés de territoires aux frontières récentes : disparition de l'Empire Austro-Hongrois, formation puis disparition également de la Yougoslavie, et même un pays qui paraissait concrétiser la paix et la société des Nations, à savoir la Tchécoslovaquie née de l'union de la Bohême, de la Moravie et de la Slovaquie et subdivisée dès que l'occasion se présentait.

En fin de compte, la coïncidence entre Nation et État n'est pas du tout facile à analyser, car on s'aperçoit que les États ayant eu, dans l'histoire, des rôles moteurs, puissants, actifs, impérialistes souvent, sont souvent

des États géographiquement regroupés. La compacité favorise l'émergence d'États forts. C'est le cas de la Grande-Bretagne, ou plutôt de Royaume-Uni de Grande-Bretagne, d'Écosse et d'Irlande, car en dépit de fortes disparités locales en Écosse, Pays de Galles et Irlande du Nord, il y a une authentique identité nationale britannique. C'est aussi le cas de la France.

En Espagne aussi, il y a une identité nationale qui s'est forgée autour de la langue de Cervantès malgré les différences linguistiques qui se développent aujourd'hui. L'Italie s'est également structurée autour d'une langue littéraire, le florentin, malgré un grand nombre de langues différentes.

Inversement des pays morcelés comme les Philippines, l'Indonésie peinent à s'imposer dans leur zone d'influence.

Par ailleurs, il est des cas de figure moins caractérisés :

- des nations sans État : Palestine, Nation Kurde.
- des Nations dont le territoire ne correspond pas à l'État. Ainsi l'Arménie dont le territoire reconnu et ayant les propriétés requises d'un État est bien moindre que les régions d'identité arménienne qui sont sous la souveraineté des pays voisins Turquie, Iran, sans oublier la diaspora issue des massacres s'étant déroulés au début du XX^{ème} siècle. L'Arménie a une longue histoire linguistique et religieuse.

L'identification à un territoire est indépendante de l'étendue de celui-ci, et vitale pour l'État concerné, car si le territoire est perdu l'État disparaît. Elle compte autant pour un habitant de micro-États comme le Liechtenstein ou l'île de Nauru dans le Pacifique que pour un russe, citoyen du pays le plus vaste au monde. La Pologne est un cas intéressant de ce point de vue, car la Pologne a survécu à des découpages (voire dépeçages) successifs au cours de son histoire. Ce caractère capital de l'intégrité territoriale pour un État justifie la mise sur pied de forces armées destinées à protéger les frontières contre d'éventuels envahisseurs.

Le territoire a parfois un caractère évolutif, allant au-delà des seules terres émergées (sens étymologique). Pour la République de Venise il fallait considérer la zone d'influence commerciale sur le bassin méditerranéen. La Grande-Bretagne devait être prise en compte avec sa maîtrise des océans, ce qui reste dans le droit maritime avec l'habitude de saluer en premier le pavillon anglais. Actuellement la réglementation des eaux territoriales prend de plus en plus d'importance. Il ne s'agit plus seulement d'un rempart stratégique contre les intrusions, mais d'une délimitation de nature économique. Les zones de pêche sont ainsi réservées et il y a droit de regard et d'exploitation sur les ressources naturelles sous-marines, hydrocarbures, nodules de minerais.

4 / Les contestations

Les États doivent affronter divers périls, parmi lesquels on peut distinguer les suivants.

- **La montée des particularismes régionaux**, dont on peut craindre qu'ils veuillent mettre en danger l'intégrité de l'État, particulièrement dans le cas des États unitaires ou rassemblés autour d'une nation. L'archétype en est l'irréductibilisme basque espagnol, ainsi que le nationalisme corse dans une moindre mesure. Il faut à ce propos distinguer un nationalisme aspirant à la rupture, d'un régionalisme plus modéré, ayant pour objet le respect des valeurs culturelles. Il existe ainsi une douzaine de radios émettant en langue bretonne alors qu'il n'y a pas eu d'attentats revendiqués par des mouvements autonomistes bretons depuis une quinzaine d'années. Dans de nombreux États persistent ou se réveillent des identités régionales. Par exemple, la langue roumaine est parlée non seulement en Roumanie mais aussi en Moldavie, république ex-soviétique limitrophe de la Roumanie. Les Hongrois, qui forment de toute évidence une nation, habitent la Hongrie mais aussi la Transylvanie roumaine, la Slovaquie, et une partie de la Serbie, de sorte que la nation hongroise ne coïncide pas avec l'État de Hongrie. Le sentiment d'appartenance régionale ou nationale peut à l'occasion prendre le nom de nationalisme (ainsi, en Corse).
- **La crise de l'État-Nation**. L'image de perfection du modèle de l'État-Nation est, sur le plan mondial, très minoritaire, contestée et fragile notamment dans le cadre de la construction européenne. Dans une intervention à caractère culturel nous laisserons de côté l'aspect politique.

- **La question des étrangers.** Il y a un mélange de plus en plus significatif des populations. Il y a beaucoup d'étrangers en France et beaucoup de Français à l'étranger., et de même la présence de quatre millions de Turcs en Allemagne modifie bien des paramètres locaux. Alors que, jadis, une invasion armée pouvait déstabiliser le pays conquis, les courants migratoires pacifiques sont aussi à l'origine de tensions et de questions identitaires.

5 / Les transformations de la notion d'État

Nous entrons dans une période d'évolutions, de métamorphoses de l'État, et notamment des caractères juridiques de l'État dans le cadre européen.

L'État est une personne morale, un être fictif mais juridiquement défini de même que d'autres personnes morales comme les sociétés commerciales, les associations culturelles ou cultuelles, les communes, départements, régions, les fondations.

Cela le différencie d'une organisation informelle comme Al-Qaeda qui dispose d'une structure d'organisation, de pouvoirs sur une population qui n'est pas la sienne, d'un soutien par certains, d'une action sur un territoire assez flou mais ne présente pas de représentation officielle, n'a pas de personnalité juridique.

Cela implique qu'il n'y a pas confusion entre les dirigeants et l'État, que le patrimoine de l'État est indépendant, séparé du patrimoine de ses dirigeants, mais aussi que les dirigeants ne sont pas propriétaires de leurs fonctions, idée fort ancienne puisque cette distinction remonte à la République Romaine.

Toutefois cette restriction est relativement récente dans les pays occidentaux et le cardinal Mazarin passe pour avoir quelque peu confondu les ressources de la France avec les siennes propres. Dans certains pays d'Afrique, l'idée d'une séparation nette entre le patrimoine des dirigeants et celui de l'État n'est pas reçue, ni par les dirigeants ni par la population : il est considéré comme tout à fait normal que les dirigeants puisent dans la cassette commune (notamment les recettes douanières) pour effectuer une redistribution sur leurs proches.

L'État peut passer des accords, conventions avec d'autres États. C'est la définition de l'État souverain, capable d'établir les règles de sa propre organisation et de ses relations extérieures. À ce titre on rencontre des États incomplets. Par exemple, Taïwan a les attributs d'un État, autorité, population, territoire mais n'est pas représenté aux Nations Unies, tandis que le Tibet et le Pays Basque n'ont ni reconnaissance extérieure ni présence dans la vie internationale.

L'État peut contracter des alliances qui restreignent ou remettent en cause sa souveraineté. La construction de l'Europe unie en est l'exemple. Il y a des règles européennes que l'État souverain ne peut plus contester comme la peine de mort, la monnaie nationale, la fermeture des frontières aux ressortissants d'autres pays européens... Ce transfert de pouvoirs est soumis à l'approbation de la population par le moyen des référendums afin de modifier la Constitution (traités de Maastricht en 1992 et Amsterdam en 1999). L'État français a donc décidé de limiter sa propre souveraineté au profit d'une autre autorité supérieure, au point qu'on peut se demander si après ces transferts massifs l'État existe encore ou s'il a purement et simplement disparu, dissous dans un autre ensemble qui édicte des règles, sur un territoire et une population ; cet ensemble est-il alors un super-État ? Dès lors, la problématique n'est plus de savoir qui est le souverain, la souveraineté du peuple étant désormais acquise, mais si la souveraineté a encore un sens. Le paradoxe de l'État et de la Nation est que l'État démocratique, essentiellement en Europe, en Amérique et quelques autres pays (notamment les anciennes colonies britanniques), est en train de se transformer au profit de structures entièrement nouvelles.

La création européenne est une expérience, il est vrai, tout à fait originale à la fois sur les plans historique et géographique. Elle remet en cause la notion de Patrie. Comment mourir pour la Patrie si elle ne risque plus d'être attaquée, si elle n'est pas en danger ? Quel avenir reste-t-il à la notion de Patrie dans le cadre ex-national, au-delà de la conception familiale de Rousseau ?

La notion de patrie se retrouverait alors sur le plan théologique, car on s'apercevrait qu'au Moyen-Âge l'idée de Patrie évoquait le sentiment de solidarité et se rattachait à l'idée de charité : la Patrie rassemblait les gens avec lesquels on était lié par des obligations naturelles. Dans cette optique, la Patrie est ce qui aurait le plus d'avenir dans le cadre ex-national, parce que si en France la défense, la monnaie, la politique économique, la politique

judiciaire deviennent de plus en plus européennes, si toutes ces fonctions traditionnellement régaliennes de l'État sont graduellement transférées vers des structures supra-nationales, européennes, que restera-t-il dans le cadre français ? Si c'est l'éducation, la sécurité sociale, la politique de solidarité envers les personnes âgées, les enfants, les démunis, alors on retrouve bien la notion de Patrie selon l'idée médiévale de solidarité humaine par obligations, et notamment des obligations à caractère religieux, en une sorte de projection juridique de concepts éthiques. Une morale, en somme.

Quelques questions posées par l'assistance

La décentralisation amène-t-elle à un grignotage inexorable de l'État à travers le transfert de responsabilités, notamment dans le domaine social, du niveau national au niveau local ?

Le niveau de décision local c'est celui qui est le plus proche des gens. Déléguer des responsabilités au niveau local peut être une forme de rééquilibrage dans une France qui fut et est encore le pays le plus centralisé d'Europe.

À propos de la religion comme quatrième dimension de l'État (même si ce n'est pas la situation en France).

Les rapports entre État et Religion, tant pour le pouvoir que pour le caractère sacré, sont importants et complexes. Il faut considérer :

- les rapports entre l'État et l'idée de religion,
- les rapports entre l'État et les autorités religieuses,
- le caractère plus ou moins « sacré » de l'État ou de celui qui le représente,
- et l'utilisation de la religion pour faire supporter par le peuple l'autorité de l'État. (« la religion est l'opium du peuple »).

Dans les rares théocraties actuelles cette influence de la religion est plus apparence que réalité. Il n'y a qu'en Iran que l'on trouve une totale coïncidence entre la règle civile et la règle religieuse, laquelle est d'ailleurs plus une tradition qu'une loi écrite ; ailleurs ce sont des partis qui luttent pour l'instauration d'une théocratie (en Israël par exemple). La question a donc un intérêt plus historique qu'actuel sans pour cela mésestimer les questions qui se posent en Europe, notamment à propos des musulmans.

C'est ainsi que le Président Valéry Giscard d'Estaing, chargé de l'élaboration de la future constitution européenne, au cours d'une récente audience au Vatican, entendit le Pape insister sur les racines religieuses de l'Europe – et c'est une évidence de dire que l'histoire de l'Europe coïncide avec l'histoire de la chrétienté, enfin surtout de la chrétienté non orthodoxe.

En France, le ministre de l'Intérieur est aussi ministre des Cultes. Il ne faut pas oublier que trois départements français (Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle) ne connaissent pas la séparation de l'Église et de l'État : dans ces départements, curés, rabbins et pasteurs sont fonctionnaires, payés et nommés par l'État sur proposition des autorités religieuses. En Europe le statut du religieux est incroyablement divers, bigarré.

À propos de l'actualité et l'avenir des empires multinationaux ou coloniaux : peut-on parler d'un empire américain ?

Les empires antiques furent principalement des structures agricoles, sans rapport avec les empires coloniaux qui s'apparentaient à des entreprises de pillage, systèmes de rapine sur l'Afrique, l'Asie du Sud-Ouest avec une accessoire vocation civilisatrice. Le pouvoir américain a un caractère encore différent qui pour être impérialiste n'est pas exactement impérial. La nouveauté est que cette grande puissance tant militaire qu'économique détient une puissance telle qu'elle peut introduire des éléments nouveaux dans le droit international, comme le fait de solliciter l'autorisation d'intervenir militairement ici ou là, et d'intervenir de toute manière même si l'accord n'est pas donné, instaurant une sorte de droit de légitime défense à soi seul. Il est à ce propos piquant de constater qu'au moment où l'on donne naissance à une Cour Pénale Internationale – rêve de nombreux utopistes mais aussi de philosophes comme Emmanuel Kant – tout le monde est d'accord excepté ceux qui jouent le rôle de gendarmes du monde. Néanmoins, on ne peut pas dire que nous sommes sous la domination d'un empire américain dans la mesure où le pouvoir de cet empire ne s'applique pas sur le territoire français ; l'empire est ici davantage une métaphore efficace qu'une réalité de terrain. Quant à un empire européen, s'il est très loin

d'exister, ce n'est plus tout à fait une rêverie et déjà une construction. Par exemple, la brigade franco-allemande relève de cette idée bien qu'elle souffre de la juxtaposition de systèmes passablement incompatibles ; il faudra sans doute une génération pour amener ces forces européennes à un vrai niveau opérationnel comme on l'a vu en ex-Yougoslavie.

À propos de la remise en cause des citoyennetés locales.

Il faudra dépasser la citoyenneté française pour accéder à la citoyenneté européenne – et conserver néanmoins les caractéristiques culturelles spécifiques de chaque pays d'origine, tout particulièrement en ce qui concerne les langues régionales.

À propos des références religieuses incluses dans la Constitution des États-Unis d'Amérique.

Il n'y a pas que la Constitution. Sur les billets de banque américains est toujours marquée la devise « In God we trust », ce qui nous éloigne passablement de « rendre à Dieu ce qui est à Dieu, à César ce qui est à César ». Il y a là une dimension puritaine qui tient de l'alibi et remonte aux pères fondateurs qui étaient en quelque sorte des intégristes protestants.

La mondialisation et l'hégémonie des USA ne vont-elles pas balayer les identités nationales ?

C'est l'enjeu des temps qui viennent. L'Europe mettra longtemps à représenter une puissance ne serait-ce que compétitive, mais ce n'est pas une raison pour baisser les bras.

À propos de l'évolution des populations européennes mélangées aux apports maghrébins et turcs.

En France nous avons l'écueil de l'intégration difficile des populations d'Afrique du Nord qui ne se fait pas de la même manière que celle des Italiens, Espagnols, Polonais il y a une cinquantaine d'années. Celle-ci avait demandé le temps d'une génération pour être complète. L'assimilation des populations « beurs » ne s'améliore pas dans les générations suivant l'immigration et leur représentation infime dans les instances dirigeantes est significative de cette difficulté.

À propos de l'évolution, voire la diminution de l'orgueil national.

Cela se fait petit à petit. En Grande-Bretagne, alors qu'il était très marqué il y a une génération ou deux, il s'atténue sensiblement. Il y a aujourd'hui, à la chambre des pairs, des lords d'origine pakistanaise !